

# Compte rendu de la réunion n° 19 du Collège des Producteurs – version définitive

## I. Identification du document :

Type de document	Compte rendu
Titre du document	Compte rendu de la réunion du Collège des Producteurs- Version définitive
Responsable de la préparation du document	Emmanuel Grosjean-Isabelle Monnard
Date de publication	04/01/2021
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – annexe 1 Présentation APAQ-W – annexe 2 Présentation CRA-W – annexe 3

## II. Généralités

*N° ordre chronologique de la réunion : n° 19 réunion virtuelle le 17 novembre 2020*

- *Ordre du jour :*
  - ❖ Validation de l'ordre du jour et du PV de la réunion précédente
  - ❖ Avis sur le plan APAQ-W
  - ❖ Etat de préparation du plan triennal de la recherche
  - ❖ Divers : Elections et prochaine réunion

## III. Validation de l'ordre du jour et du PV de la réunion précédente

Lors de la dernière réunion du Collège en juin 2020, comme les mandats des représentants des associations avaient été renouvelés et validés par le gouvernement wallon, la présentation de ces membres s'était faite en assemblée. Depuis 2 nouveaux changements ont été opérés : Charles



Petit de Comeos a été remplacé par Lora Nivesse et Roger Croé par Helmuth Veiders pour le Bauernbund.

Lors du 1<sup>er</sup> confinement, le Collège des Producteurs avait initié quelques nouvelles activités afin de répondre au mieux à la crise traversée par nos différents secteurs.

Parmi celles-ci, il y avait notamment :

- 1) La collaboration avec l'Apaq-w sur les produits locaux avec un accent spécifique sur l'Horeca. Nous n'avons pas eu de véritable avancée sur ce point vu la fermeture de ce secteur pendant un long moment et sa ré-ouverture de courte durée. Cela reste un point d'attention. Nous avons cependant collaboré avec l'Apaq-w à la réalisation de différents supports : capsules...
- 2) Le travail sur le développement des filières wallonnes
- 3) Le travail de labellisation du Prix juste producteur : 69 bières labellisées, 15 millions de CA. Si l'on veut développer davantage ce label, une réflexion sur des moyens et ressources complémentaires doit être menée. Le concept a été médiatisé aussi par les actions de promotion de l'Apaq-w
- 4) L'observatoire des filières : nous sommes passés d'une note bi-mensuelle au plus profond de la crise à une note mensuelle depuis septembre. Cet outil permet de transmettre le ressenti de chaque secteur ainsi qu'un baromètre des prix.
- 5) Job EasyAgri : cette plateforme reste ouverte pour les inscriptions mais elle sera davantage mise en avant lors de périodes spécifiques nécessitant de grands besoins de main d'œuvre
- 6) Les contacts se poursuivent avec les producteurs via la video conférence : les assemblées d'automne se sont toutes déroulées de manière virtuelle avec un taux élevé de participation

#### IV. Avis sur Plan APAQ-W (par Philippe Mattart) (présentation en annexe)

##### a) Présentation bilan des activités 2020 et plan opérationnel pour 2021

**Pour le bilan 2020**, suite à la crise sanitaire, certaines activités liées à de l'évènementiel n'ont pu se tenir mais la part de ce budget a été ré-allouée pour mener d'autres opérations en collaboration avec le Collège des Producteurs. On peut citer entre autre : 1) la communication d'urgence en faveur des secteurs en difficulté (pdt et secteur horticole), 2) le lancement de 3 campagnes afin d'inciter la consommation de produits locaux et la collaboration avec des chaînes de TV, réseaux sociaux, influenceurs/ambassadeurs et jeux concours 3) la quinzaine locale avec la participation de 300 producteurs.

Enfin dans le cadre du plan de relance économique initié par le gouvernement wallon, un budget complémentaire (1 523 998 euros) a été attribué à l'Apaq-w par le Cabinet du Ministre Borsus afin de rebooster la consommation locale et évaluer l'efficacité des actions menées.

Parmi ces actions, on trouve:

- 1) Des campagnes audio visuelles, dans la presse écrite, affichage publicitaire
- 2) Des campagnes de marketing d'influence
- 3) L'acquisition d'un food truck
- 4) Le développement d'une application et du site web « je cuisine local, durable et de saison »



- 5) L'achat de matériels interactifs
- 6) La collaboration avec l'industrie agro-alimentaire
- 7) Une campagne spécifique en faveur du secteur bio
- 8) L'observatoire de la consommation (achat de données de consommation et réalisation d'une étude de marché prospective)

**Pour 2021**, l'architecture du plan va s'articuler entre 4 axes :

1) **La promotion de l'image (1 000 000 euros)**: Journées fermes ouvertes, fermes en ville, les ambassadeurs seront confirmés sur base de propositions d'actions et d'une évaluation, maintien voire augmentation de la communication via les réseaux sociaux et influenceurs, programme pédagogique à destination des écoles et développement d'une application sur les défis de l'alimentation durable et développement d'outils promotionnels (physiques et virtuels)

2) **La promotion sectorielle :**

**via une communication transversale et multisectorielle (380 000 euros)**: développement de la charte « je cuisine local » et organisation d'évènements, informations nutritionnelles et scientifiques, collaboration avec Celagri.

**via des campagnes sectorielles (détails sur présentation)**

- Promotion de l'agriculture bio et notamment dans le cadre du PDSAB (300 000 euros)
- Promotion du secteur laitier (1 050 000 euros)
- Promotion animale (639 000 euros) + cofinancement européen de 400 000 euros pour le secteur bovin
- Promotion de l'horticulture comestible (64 000 euros) + cofinancement européen de 150 000 euros
- Promotion de l'horticulture non comestible (247 000 euros)
- Promotion des grandes cultures (127 000 euros) + cofinancement d'un partenaire externe de 70 000 euros
- Promotion du secteur agro-alimentaire (380 000 euros)

3) **Le soutien aux acteurs :**

Foire et manifestations (690 000 euros)

Business to business (95 000 euros)

Promotion à l'étranger (135 000 euros)

4) **Le développement des signes de reconnaissance** : la promotion des identités européennes (AOP, iGP, STG) a fait l'objet d'un financement européen (82 000 euros), quant aux activités liées aux signes de reconnaissance (terroir et fermes pédagogiques) et aux concours, le budget est estimé à 136 000 euros.

Enfin, la connaissance des marchés via une étude de marché et l'impact des campagnes sur les consommations feront l'objet d'un budget de 181 000 euros.

En conclusion un montant de 5 635 000 euros sera nécessaire pour la réalisation des actions, comme le budget disponible n'est que de 4 580 000 euros, une enveloppe de 1 060 000 euros sera demandée au Cabinet du Ministre Borsus.



## b) Point sur les cotisations

Ce point a fait l'objet de plusieurs discussions notamment lors des assemblées sectorielles. L'Apaq-w a démarré des discussions au sein de groupes de travail constitués de représentants de chaque secteur afin de réévaluer les différents régimes de cotisation. Un état des lieux de ces échanges ainsi que les nouveaux montants requis sont présentés ultérieurement. Pour les secteurs tels que les brasseries, le bio, l'horticulture ornementale, les légumes industriels et le petit élevage, des discussions sont encore à mener.

A l'issue de la présentation, les questions suivantes sont soulevées :

- 1) ***Dans le cadre des campagnes sur l'agriculture durable, comment va-t-on identifier les produits durables ?*** L'Apaq-w a été désignée pour faire partie du Collège de l'alimentation durable. Dans ce cadre, elle jouera un rôle de communication et sensibilisation du consommateur face aux enjeux du référentiel de l'alimentation durable adopté par le gouvernement wallon. L'objectif étant que le consommateur commence à se tourner vers ces produits durables.
- 2) ***Comment s'assurer que les agriculteurs bio ne cotisent pas 2 fois car ils participent déjà aux cotisations de leurs différents produits. Si on impose une cotisation bio, il faudra supprimer leur cotisation pour le lait, la viande etc..*** L'agriculture bio représente 12% de l'agriculture wallonne. L'Apaq-w consacre au min 350 000 euros de sa dotation pour la promotion de ce secteur. Une réflexion peut être menée par rapport à certains producteurs bio pour éviter qu'ils ne paient des 2 côtés (ex : le secteur avicole bio).
- 3) ***Dans la demande de budget complémentaire de 1 000 000 euros, il n'y pas eu de prise en compte de l'évolution du secteur bio (+ de 8%). S'il n'y pas de budget complémentaire dans le PDSAB, il faudra augmenter le % pour le bio.*** L'Apaq-w prendra des responsabilités importantes dans le cadre du PDSAB, il y aura lieu d'évaluer la trajectoire budgétaire de ce plan à l'horizon 2030 comme prévu dans la DPR
- 4) ***Est qu'on pourrait exempter les éleveurs de poulet de chair standard qui n'arrivent plus du tout à couvrir leurs coûts de production ?*** Ce n'est pas à l'Apaq-w de prendre la décision de lever les cotisations d'un secteur. Elle souligne qu'il est important d'être solidaire pour soutenir les enjeux de développement et de ré-orientation de l'agriculture.
- 5) ***Quelle réactivité aura l'Apaq-w suite aux résultats découlant de l'observatoire de la consommation ?*** L'Apaq-w doit avoir une connaissance des marchés, des tendances et perspectives de consommation afin de ré-orienter leurs actions. Cela permettra d'alerter tous les acteurs de ce qui se passe au niveau de la demande.
- 6) ***Si l'Apaq-w ne reçoit pas le budget souhaité pour 2021, quels arbitrages seront réalisés ? Quelle est la part que prendra le Collège dans cet arbitrage ?*** Si un arbitrage devait être fait, l'Apaq-w s'assurera que chacun des secteurs ait son dû, donc promotion sectorielle et multisectorielle. Un arbitrage sera plutôt fait sur les actions de terrain (JFO, fermes en ville), la part allouée aux influenceurs ainsi que certains évènements qui sont revus à la baisse



7) **Qui définit la durabilité ? Il n'y a pas d'échelle de grandeur pour définir que ce produit est mieux qu'un autre.** Le référentiel de l'alimentation durable définit ce qu'est la durabilité et cible des objectifs. C'est dans ce cadre que l'Apaq-w va réaliser la promotion de l'alimentation durable.

8) **Concernant le logo développé par le fédéral sur la viande locale au sein de l'horeca, comment peut-on se démarquer au niveau wallon, il y a une ambiguïté entre le régional et le fédéral.** L'Apaq-w se concerta avec le Vlam et les fédérations Horeca régionales pour voir ce qu'on peut faire en termes de promotion de la viande locale sans se marcher sur les pieds.

Une requête est adressée à l'Apaq-w afin d'obtenir le détail des cotisations en ce qui concerne le secteur Bio.

Pour sa part, le Collège des Producteurs a adressé une note d'orientation en septembre à l'Apaq-w comprenant une liste de points d'attention établie sur base des échanges entre les chargés de mission et leurs 4 représentants. Ensuite, un avis provisoire a été remis en octobre. Enfin, lors des dernières assemblées sectorielles, une présentation des activités 2020 de l'Apaq-w et de celles prévues en 2021 a été réalisée. Les producteurs présents ont exprimé quelques recommandations qui seront ajoutées à celles issues de cette réunion dans l'avis définitif à remettre fin novembre.

## V. Etat de préparation du Plan Triennal de la Recherche (par René Poismans)

Une présentation du plan triennal en cours ainsi qu'un état des lieux du plan suivant sont présentés à l'assemblée.

### **En ce qui concerne le plan triennal 17-19 :**

A l'heure actuelle, aucun projet 2017-2019 n'est terminé. En effet, le dernier appel à projets du SPW date de 2018 mais le budget n'a été attribué qu'en 2020. En parallèle, il reste des projets de 2016 qui nécessitent un financement en 2021 quant à leur deuxième phase.

En ce qui concerne l'évaluation du plan, les modalités devraient être définies par le CCCRA (comité de consultation et de suivi de la recherche agronomique) qui se réunira pour la première fois en novembre 2020 et ensuite validées par le Ministre. Cette évaluation concernera tous les bénéficiaires d'aides wallonnes sur le plan de la recherche mais ne portera pas sur l'entièreté du plan triennal car les projets 2020 viennent d'être attribués et ne seront terminés qu'en 2023-2024

**En ce qui concerne le plan 2021-2025 :** il ne s'agira plus d'un plan triennal car une demande d'évolution vers un plan quinquennal est en cours. En effet, la durée de vie d'un projet est plutôt de 5 ans et dans le cadre du PDSAB, il y a lieu de faire concorder le volet recherche du plan avec celui de la recherche en général.

Ce nouveau plan comporterait 5 étapes :





- 1) **Cadastre** : il y a lieu de faire un relevé de toutes les recherches en cours élaborées par les différents acteurs (universités, hautes écoles, CRA-W, centres de recherche privés..) durant ces 3 dernières années et de les relier aux différents objectifs opérationnels du plan. Un premier cadastre a été réalisé en 2016 et une mise à jour fin 2020. On dénombre 652 projets menés principalement par 6 grosses institutions.
- 2) **Consultations** : des consultations démarreront début 2021 avec les représentants du secteur agricole, les acteurs de la transformation et ceux de l'encadrement et de la vulgarisation. Elles seront menées par le CRA-W en collaboration avec le Collège et le CCCRA. L'objectif sera de dégager les priorités de recherche agronomique à mener, d'adapter le plan stratégique et de comparer les projets du plan triennal 2016 avec le cadastre 2020
- 3) **Mise en commun** : sur base du cadastre et des consultations, le CRA-W dégagera les priorités de recherche pour le prochain PQR
- 4) **Rédaction** : le CRA-W rédigera une proposition de plan quinquenal sur base du plan triennal 2016 et des priorités de thématiques de recherche à développer
- 5) **Approbation** : la proposition sera présentée au Costagri pour approbation avant validation finale par le gouvernement wallon en juin 2021. Cela permettra de lancer l'appel à projets pour 2022

A l'issue de la présentation, plusieurs points d'attention sont émis :

- Nécessité que le Collège des Producteurs s'investisse davantage sur le prochain plan pour faire le lien avec l'agriculture (aussi réclamé dans le cadre du PDSAB)
- Manque de consultation et d'écoute des producteurs dans les recherches menées qui vont parfois à contresens de la réalité vécue. Les thèmes prioritaires doivent émerger des producteurs et non des scientifiques. CRA-W= service aux agriculteurs
- Besoin de faire perdurer les organisations d'aide à la décision pour faciliter le travail de l'agriculteur et lui servir de garde-fou
- Nécessité d'être réactif au niveau de la recherche (problème d'interdiction des néonicotinoïdes sans avoir d'alternatives à proposer)
- Besoin pour le CRA-W qu'il y ait une stabilité dans les priorités de recherche établies car les projets sont menés sur plusieurs années nécessitant parfois des adaptations de matériel et locaux
- Evaluation du budget total sur les projets de recherche

Le Collège des Producteurs tient à rappeler qu'il a lancé 2 consultations en 2016 et 2018 mais reconnaît que le suivi de la mise en œuvre pragmatique de ces avis pourrait être amélioré. Il entend jouer un rôle plus actif lorsque les consultations auprès des acteurs non scientifiques seront lancées.

Les organisations environnementales demandent d'être associées dans les consultations car ils défendent tant l'environnement que l'économique.



Une question est posée quant à la position du CRA-W par rapport aux objectifs du green deal européen (2030 :50% de pesticides en -, 50% d'antibiotiques en -, 30% de bio en plus). Le CRA-W prendra les actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en collaboration avec les autres acteurs de la recherche.

## VI. Divers

### a. Elections

Pour rappel, certains secteurs (Grandes Cultures et Pdt, bovins laitiers, horticulture ornementale) ont pu organiser les élections de leurs représentants lors des assemblées de printemps juste avant le confinement. Pour les autres secteurs, au vue de la situation sanitaire, une proposition d'ajustement a été envoyée à tous les représentants en septembre pour adapter ces élections. Cette proposition a été validée à la majorité lors de cette consultation. Les candidatures ont été clôturées le 15 novembre et 2 cas de figure se présentent :

- 1) les secteurs avicole, horticole comestible, viande bovine n'ont que 2 candidatures pour 2 postes
- 2) les secteurs porc, ovin-caprin et bio ont reçu plus de candidatures que de postes.

Concernant le vote, la communication diffusée via notre base de données et dans la presse a été mal interprétée car les personnes ont cru qu'elles devaient s'inscrire obligatoirement pour voter, ce qui n'était pas le cas (+/-100 inscriptions).

Afin de clarifier la situation, une proposition concernant les modalités d'élection a été envoyée à tous les représentants. Comme aucune majorité ne s'est dégagée concernant les choix possibles, il est demandé en assemblée de décider en séance.

#### **Le Collège des Producteurs a approuvé les propositions suivantes:**

- 1) Les candidatures des représentants des secteurs avicole, horticole comestible et viande bovine sont validées
- 2) Le vote pour les 3 secteurs restant sera effectué de manière électronique en raison de l'incapacité à organiser des assemblées sectorielles en présentiel
- 3) Pour que ces élections, qui auront lieu de manière exceptionnelle par vote électronique, soient menées de manière professionnelle, les votes auront lieu exclusivement sur base d'une inscription préalable obligatoire des producteurs désirant voter
- 4) Peuvent s'inscrire les producteurs wallons, en possession d'un numéro de producteur et actifs dans un ou plusieurs des secteurs concernés par le vote (bio ; ovin-caprin ; porc). Chaque numéro de producteur a droit à un vote par secteur dans lequel il est actif et ce pour se prononcer en faveur d'un candidat. A noter que les candidats qui se présentent ne peuvent pas participer au vote
- 5) L'inscription préalable doit se faire au travers d'un formulaire et ce jusqu'au 13 décembre minuit, dernier délai. Un email de confirmation validant l'inscription préalable sera envoyé. A noter que les personnes qui s'étaient inscrites pour voter avant le 15 novembre ne doivent pas se réinscrire



- 6) Des vérifications du numéro de producteur, de l'enregistrement au contrôle bio ainsi que de l'effectivité de l'activité sectorielle seront menées.
- 7) Le 16/12, les personnes valablement inscrites préalablement recevront par e-mail, le bulletin de vote. Le vote devra avoir lieu avant le 17/12 à minuit dernier délai. A noter que chaque numéro de producteur n'a droit qu'à 1 vote, pour 1 candidat, par secteur. L'e-mail avec le bulletin de vote ne pourra pas être transféré à un tiers sous peine d'annulation du vote émis. Chaque candidat est libre de mener sa campagne comme il l'entend
- 8) Pour chacun des secteurs bio et porcins, le premier candidat en nombre de vote sera élu comme membre effectif et le second comme membre suppléant
- 9) Pour le secteur ovin/caprin, le premier candidat en nombre de vote actif en ovin sera élu comme membre effectif et le premier candidat en nombre de vote actif en caprin sera élu comme membre suppléant
- 10) Le résultat des élections sera disponible au plus tard le 23 décembre 2020

Une note avec les différentes propositions retenues sera envoyée à tous pour d'éventuels amendements avant d'envoyer la procédure à toute la base de données ainsi que dans la presse et sur le site internet.

Pour les mandats, afin d'uniformiser la durée entre ceux élus début 2020 et fin 2020, le Cabinet du Ministre Borsus est d'accord que tous les mandats démarrent à partir de janvier 2021 pour une période de 3 ans.

## **b. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du Collège se tiendra en janvier 2021 en présence du Ministre. A l'ordre du jour sont prévus les plans de développement filière et plan d'actions Collège 2021





## Liste participants réunion Collège des Producteurs du 17 novembre 2021

BAURAIND	Catherine	socopro	
BAY	Thierry	producteur	
BILLA	Benoit	producteur	
COLLIENNE	Daniel	producteur	
COLOT	Catherine	socopro	
DANIAUX	Christel	socopro	
DE BECKER	Mathilde	AB-REOC	
DE FAVEREAU	Corentin	ACRF	
De GRADY	Charles Albert	producteur	
DECALUWE	Laurent	producteur	
DECOSTER	Marc	producteur	
DESBRUYERES	Yves Marie	producteur	
DEWASMES	Véronique	DG03	excusée
ERNOUX	Etienne	producteur	
FERON	Josianne	DG03	
FICHEFET	Giselle	FEGRA	excusée
FICHERS	Marc	Nature et Progrès	
FLAMEND	Fabrice	producteur	
FRANCQ	Guy	producteur	
GOMAND	Laurent	producteur	
GREVISSE	André	producteur	
GRIFNEE	Alain	socopro	
GROSJEAN	Emmanuel	socopro	
HERMAN	Daisy	ACRF	excusée
HERMAN	Henri	producteur	
HOUSEN	Claire	APAQW	
HUYBRECHTS	Muriel	socopro	
JACQUES	Dominique	producteur	
KENNES	Benoit	aplsia	
LA SPINA	Sylvie	Nature et Progrès	
LEGRAND	Quentin	socopro	
LHOEST	Henri	producteur	
LOUPPE	Hélène	socopro	
MAHIEU	Olivier	producteur	
MATHIEU	Michel	producteur	
MATTART	Philippe	APAQ-W	
MAYNE	Bernard	socopro	
MONNART	Isabelle	socopro	
NOIRET	Aurélie	FWA	excusée
PIRARD	Pierre	Cabinet Borsus	
POISMANS	René	CRA-W	
PONCIN	Marie	socopro	
RAES	Dominique	producteur	
REMY	Marc	producteur	
REMIENCE	Virgine	SPW	



RENARD	Sophie	socopro	
REUL	Anne	FEVIA	
SCHAUS	Marc	socopro	
SCHIFFLERS	Patrick	FEBEV	
SMITH	Thomas	socopro	
SEMAILLE	Marie Laurence	FWA	excusée
SIMON	Anne lise	APAQW	
THIRY	Gilberte	CRA-W	
THOMASSEN	Benoit	socopro	
VAN DAMME	Julie	IEW	
VANDERSTEEN	Joelle	APAQW	
VAN MERHAEGHE	John	producteur	excusé
VAN WONTERGEM	Philippe	producteur	
VANDEVOORDE	Yves	FUGEA	
WALIN	Eric	SCAR	